

Notre offre conseil retraite adaptée aux différents besoins de votre entreprise



La Retraite, c'est notre métier !

Le Gouvernement fait de la mobilisation en faveur de l'emploi de seniors une priorité forte. L'accompagnement des salariés âgés répond en effet à un triple objectif :

- De cohésion sociale, par l'insertion de toutes les générations dans l'entreprise
- De financement de la protection sociale
- Économique

Cette mobilisation constitue une opportunité pour les entreprises de notre pays de valoriser talents et expériences confirmés et de favoriser la transmission des savoirs entre les générations.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et son réseau de Caisses d'assurance retraite comptent prendre une part active dans les changements à opérer en la matière.

Dès à présent, l'Assurance retraite s'engage dans la conception d'une offre de services spécifique, destinée à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs accords seniors et de leurs plans d'actions, notamment dans le domaine de l'aménagement des fins de carrière et transition entre activité et retraite



Accompagner vos équipes RH

Un expert retraite dédié à votre entreprise

Fiable et réactif, l'expert retraite est habilité à répondre aux questions réglementaires en matière de retraite et établit aux côtés du chef d'entreprise ou du directeur des ressources humaines, un diagnostic des actions à mener auprès des salariés de votre entreprise en fonction des différents profils et de votre politique RH.

Informier et conseiller vos salariés

En individuel

L'entretien information retraite

À partir de 45 ans, les salariés de votre entreprise peuvent demander à être reçus par l'expert retraite dédié afin d'examiner leurs droits et estimer le montant de leur retraite selon différentes hypothèses d'âge et différents dispositifs de départ en retraite.

Ce rendez-vous peut-être organisé en agence retraite ou au sein de votre entreprise. Il permet :

- au salarié d'affiner sa réflexion sur une date de départ en retraite ;
- à l'équipe RH, en accord avec le salarié, d'anticiper les différentes démarches (transmission du savoir-faire, etc.).

Par module d'information

Des réunions d'information collectives « à la carte »

Animées par votre expert retraite dédié au sein de votre entreprise, ces réunions ont pour objectif de sensibiliser et familiariser le salarié à la problématique de la retraite en abordant les points majeurs de la législation et de l'offre de services.

Votre expert retraite dédié examine avec vous vos besoins pour ensuite déterminer une offre parmi les différents modules, en adéquation avec vos besoins

- Vous devez renouveler votre plan d'accord sur l'emploi de seniors ?
- Vous souhaitez accompagner vos salariés sur la thématique retraite ?

L'Assurance retraite vous propose une offre de service complète et gratuite.

Informez-vous sur www.lassuranceretraite.fr

ou contactez l'Assurance retraite Nord-Est

au **03 83 34 49 28** ou

conseil.entreprise@carsat-nordest.fr



Siège : Carsat Nord-Est
81-83-85 rue de Metz - 54073 NANCY CEDEX